



DOJO LANCY - PALETTES

Inscription à durée indéterminée

merci d'écrire lisiblement

N° Adhérent

PHOTO

Données du membre

Nom :

Prénom :

Adresse :

NPA - ville :

Date de naissance : Sexe : Homme Femme

Tél. privé/prof. : Tél. portable :

E-mail : Nationalité :

Profession :

Données du représentant légal (concerne tous les mineurs):

Nom : Prénom :

A remplir seulement si différent des données personnelles

Adresse :

NPA - ville :

Sections souhaitées :

Judo Aïkido Karaté Ju-jitsu Gym Boxe chinoise

Afin d'appliquer le rabais famille, merci d'indiquer ci-dessous les nom et prénom, ainsi que le numéro d'adhérent, des membres déjà actifs vivant sous le même toit que vous :

.....

Information pour les sections Judo et Ju-Jitsu :

Avez-vous déjà pratiqué du Judo et/ou du Ju-Jitsu dans un autre club ?

Si oui, lequel :

Nom du club : N° de licence :

Vous devez alors présenter une lettre de sortie mentionnant le grade obtenu.

L'inscription à ces sections implique l'obtention d'une licence obligatoire dès la ceinture jaune. Cette licence sera commandée séparément par le club et facturée au membre.

Enfant de 6 ans jusqu'à l'année de 13 ans : 40.- /année

Enfant dès l'année des 14 ans et adultes : 70.- /année



DOJO LANCY - PALETTES

Inscription à durée indéterminée

Tarifs

	Frais d'inscription Frais unique	Tarif enfant (jusqu'à 16 ans révolu)		Tarif adulte (dès 16 ans)	
		Tarif mensuel	Tarif annuel	Tarif mensuel	Tarif annuel
Judo (dès 6 ans) Ju-Jitsu (dès 10 ans) Karaté (dès 6 ans) Aïkido (dès 6 ans)	41.- *1	35.-	315.-	40.-	360.-
Gym	21.-				

Tarif famille	Selon la (les) section(s) choisie(s)				
2 ^{ème} membre		20.-	180.-	30.-	270.-
3 ^{ème} membre et +		Gratuit			

Remarques :

*1 : Pour les sections de Judo et Ju-Jitsu, la licence annuelle de la FSJ sera facturée à part si applicable (dès la ceinture jaune)

Conditions :

- L'inscription à l'une ou plusieurs de ces disciplines est de 3 mois au minimum. La finance d'inscription est payable en même temps que la 1^{ère} cotisation.
- Les cotisations sont payables en trois tranches soit en janvier (P1) pour les mois de janvier/février/mars, en avril (P2) pour avril/mai/juin et en septembre (P3) pour septembre/octobre/novembre/décembre.
- Les rappels font l'objet de frais administratifs à la charge du débiteur.
- Les réductions pour une famille concernent uniquement les personnes vivant sous le même toit.
- **Lors d'une pratique régulière dans un autre cours que celui d'origine, il est obligatoire de s'y inscrire. La cotisation supplémentaire s'élève à CHF 20.- par mois et par autre cours (60.- par trimestre/200.-/an).**
- Le Dojo Lancy-Palettes(DLP) ne couvre pas les accidents. Chaque participant doit avoir sa propre assurance.
- Le présent document est directement lié aux tarifs et statuts en vigueur de l'Association du DLP.
- J'autorise le DLP à utiliser mon image pour la promotion de ses activités, sur tous supports.
- L'Association du Dojo Lancy-Palettes se réserve le droit, en tout temps, de modifier les tarifs et l'horaire des cours.

Toute démission doit être envoyée au Dojo Lancy-Palettes par courrier recommandé et ne donne pas lieu à un remboursement des cotisations payées d'avance.

Je, soussigné-e, déclare avoir pris connaissance des conditions et des statuts de l'Association du Dojo Lancy-Palettes et m'engage à les respecter.

Lieu et date :

Signature :

(signature du représentant légal pour les mineurs)

Réservé à l'administration			
N° d'adhérent		N° Licence	
N° famille	<input type="checkbox"/> 1 ^{er} <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} et suivants		
Date de sortie		Motif	<input type="checkbox"/> Démission <input type="checkbox"/> Radiation
Lettre de sortie	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Date	